



ÉTABLISSEMENT

Ville de Beaucaire (30)
Place Georges Clémenceau
30300 Beaucaire

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA
CONCURRENCE**

SERVICES

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Beaucaire (30)

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 21300032600016

Code postal / Ville : 30300 Beaucaire

Groupement de commandes : Oui

Coordonnateur du groupement : Ville de Beaucaire

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2026-011

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : M Le Maire - Tél : +33 466599003 - Mail : pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

(ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC1 ou le DUME)

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

(ne pas fournir par le candidat en cas de renseignement de la rubrique F1 du DC2 ou le DUME)

Capacités techniques et professionnelles : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat Le diplôme ou certificat prouvant que le candidat a la capacité d'exercer en tant que médecin du travail (le diplôme d'études spécialisées de médecine du travail et/ou le certificat d'études spéciales de médecine du travail et/ou équivalent).

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 01 juin 2026 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : Le pouvoir adjudicateur est un groupement de commande composé de la Commune de Beaucaire et du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Beaucaire. Le coordonnateur du groupement est la Commune de Beaucaire. Le coordonnateur assure l'ensemble des actes de passation et d'attribution ainsi que les actes survenant tout au long du marché. Chaque entité assure l'exécution du marché. Ce groupement est institué par les délibérations n°26.025 en date du 27 mars 2026 pour la Commune, n°26.09 en date du 10 avril 2026 pour le CCAS.

Critères d'attribution : 1-Valeur technique 60.0 %

1-1 Présentation du ou des médecin(s) 40.0 %

1-2 Dispositions prises pour le remplacement des effectifs en cas d'absence 10.0 %

1-3 Dispositions prises dans le cadre de la coordination administrative avec les services RH de la Commune de Beaucaire et du CCAS de Beaucaire 10.0 %

2-Prix des prestations 40.0 %

Notation du prix TTC de l'acte d'engagement

Formule :

(Prix de la proposition la moins élevée / Prix de la proposition analysé) X 40

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : Service de médecine de prévention pour les agents de la Commune de Beaucaire et du CCAS de Beaucaire

Classification CPV : 85147000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Service de médecine de prévention pour les agents de la Commune de Beaucaire et du CCAS de Beaucaire

Lieu principal d'exécution : Sur le territoire de la Commune de Beaucaire

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée hors TVA : 200000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

L'accord-cadre sans minimum et avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les montants maximums annuels :

Commune de Beaucaire : 42 000 € HT

CCAS de Beaucaire : 8 000 € HT

Soit 50 000 € HT

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an, à compter du 28 septembre 2026 ou de la notification si celle-ci est postérieure à la date indiquée.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché à savoir un délai maximum de 8 jours entre la transmission de la demande de la visite et sa réalisation.

En cas de dépassement des délais, les pénalités fixés à l'article 14 du CCAP sont applicables. Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

Retrait du dossier de consultation

Il est remis gratuitement à chaque candidat et disponible à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr>

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget de la Ville de Beaucaire / Budget du CCAS

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Cautionnement et garanties exigées :

Sans objet.

Forme juridique du groupement :

Article 2.2 du RC

Renseignements complémentaires :

Article 8.1 du RC

Négociation :

Article 7.3 du RC

Information des candidats non retenus :

Article 8.3 du RC

Conditions de remise des offres et des candidatures :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches-securises.fr>

Procédures de recours et voies de recours :

Article 9.2 du RC

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nîmes

16 Avenue Feuchères CS 88010

30941 NIMES CEDEX 9

Tél : 04.66.27.37.00

Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis

27 avril 2026